



Succession droit des coheritiers

Par alexia

bjr suis coheritier dans une succession pour ameliorer le bien dans le but d ameliorer pour la vente j ai fait passer une entreprise d espaces vert puis je deposer la facture chez le notaire dans le cadre de la succession, je n ai pas eu l accord des coheritiers je n ai pas fourni de devis etc j ai fait de mon plein gré merci d avance pour vos reponses bonne soirée

Par ESP

Bonsoir

Fait dans ces conditions, sans accord préalable, vos co-indivisaires peuvent refuser la prise en charge.